

Règlement de la tombola du 27 mai 2023 organisée par l'association MOVE RIDERS CLUB

Article 1 – Organisation

L'association MOVE RIDERS CLUB, située au Moulin de Villebois, 87170 Isle, organise une tombola du 24 avril 2023 9h30 au samedi 27 mai 2023 14h00, dans le cadre de l'opération commerciale organisée avec la venue du pilote de MotoGP Johann ZARCO dans le magasin MAXXESS LIMOGES.

Le Magasin MAXXESS LIMOGES situé au 9 rue Pierre de Fermat 87280 Limoges aura la charge de promouvoir la tombola, des dépenses liées, ainsi que les recettes.

L'intégralité des bénéfices sera reversé à l'association MOVE RIDER CLUB.

Article 2 – Durée

La tombola débutera le Lundi 24 avril 2023 à 9h30 et se terminera le samedi 27 mai 2023 à 14h00

Article 3 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures. La participation à la tombola est associée à l'achat d'un ou plusieurs billets de tombola d'une valeur unitaire de 10€ TTC.

1 billet de tombola sera offert à toute personne achetant dans le magasin physique MAXXESS LIMOGES (non valable sur internet) un produit d'une valeur de plus de 99€ des marques suivantes :

- TCX
- DAINESE
- AGV
- SHARK
- FURYGAN

Offre non valable sur les produits en promotion, et valable uniquement sur les produits en stock magasin.

Le billet de tombola sera doté d'un numéro unique et devra comporter obligatoirement le nom et prénom du client final, ainsi que son numéro de facture associé à l'achat du billet de tombola

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée. La tricherie avérée peut prendre la forme de la production d'un faux billet ou d'une copie ainsi que l'utilisation d'une fausse identité afin de récupérer un lot. Tout ticket illisible, surchargé, raturé ou falsifié sera immédiatement déclaré comme nul.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le samedi 27 mai à 15h00 au magasin MAXXESS LIMOGES, 9 rue Pierre de Fermat, 87280 Limoges par Johann ZARCO, pilote professionnel de MotoGP. Le tirage au sort sera réalisé à partir du fichier Excel regroupant les billets de tombola achetés avant le samedi 27 mai à 14h00. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet. En cas de tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul. Les résultats seront communiqués, dès le tirage réalisé, dans le magasin MAXXESS LIMOGES, sur le site internet www.maxxess.fr ainsi que sur pages Facebook et Instagram du magasin MAXXESS LIMOGES.

Article 5 – Retrait des lots

Tous les gagnants recevront un SMS et/ou mail leur permettant de retirer leur lot. La totalité des lots devront être retirés au magasin MAXXESS LIMOGES, situé au 9 rue Pierre de Fermat, 87280 LIMOGES.

Les lots devront être retirés avant le samedi 24 juin 2023 et il sera exigé la présentation du billet gagnant de tombola ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les personnes qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association MOVE RIDERS CLUB se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

En cas d'annulation de la tombola, tous les billets seront remboursés.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant au présent règlement. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est consultable sur le site internet de MAXXESS :

www.maxxess.fr

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola. Les participants sont informés que les données nominatives les

concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

ANNEXE AU REGLEMENT DE LA TOMBOLA

LISTE DES LOTS À GAGNER

La tombola est dotée de 5 lots, d'une valeur globale de 20019,78€ :

- 1 moto DUCATI STREETFIGHTER V2, valeur 18190€
- 1 casque SHARK RACE R PRO GP ZARCO CHAKRA, valeur 1149,99€
- 1 blouson FURYGAN ATOM VENTED noir/blanc, valeur 159,90€
- 1 paire de gants FURYGAN STYG20 noir/blanc, valeur 199,90€
- 1 paire de botte TCX RT-RACE noir/rouge, valeur 319,99€